



Appel à Manifestation d'Intérêt référence AMI-1/2024/07 - Gestion et animation de l'espace intergénérationnel de Saint-Claude

1 - Contexte

Saint-Claude, ville intergénérationnelle et ville universitaire, souhaite faire de son bâtiment neuf, situé avenue du Maréchal Foch un lieu d'accueil attractif par l'originalité de son concept et de ses animations.

Saint-Claude accueille un pôle universitaire de l'université des Antilles avec une cité de la connaissance implantée à Morin, à la limite de Basse- Terre qui se répartit en :

- Un Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines (DPLSH de l'Université des Antilles (UA), implanté sur la route du Camp Jacob, qui compte environ 450 étudiants.
- Un Institut Universitaire de Technologie (IUT), implanté rue des officiers, qui compte environ 150 étudiants.
- Une Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA),
- Un Campus des formations sanitaires et sociales,
- Une antenne basse-terrienne de l'École régionale de la 2ème chance,
- Un Pôle régional des arts du spectacle,
- Une résidence étudiante, un restaurant universitaire ainsi que des équipements d'accompagnement ludiques et sportifs.

2 - Objectifs

La Ville souhaite faire un lieu central et rayonnant de vie, de rencontre, de partage, d'échanges et d'animations intergénérationnelles, à l'attention des étudiants et des jeunes adultes, mais aussi de la population Saint-Claudienne et une large population guadeloupéenne avec un espace de restauration et d'animations, objet de la présente consultation dont les détails techniques sont définis au cahier des charges faisant partie du dossier de candidature.

3 – Structures éligibles

Cet appel à manifestation est ouvert à tous et toutes.

4 - Calendrier

Période de dépôt de candidatures : du 15 juillet 2024 au 16 septembre 2024 12 heures (heure guadeloupe).

Période de négociation : entre le 1^{er} octobre 2024 et le 4 novembre 2024

5 – Retrait des dossiers

<https://www.ville-saintclaud.fr> suivre la rubrique VIVRE A SAINT-CLAUDE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - Agenda 21

6– Demandes d'informations et éclaircissements sur le dossier

Dans le cadre de cet AMI, aucune séance d'information n'est prévue. Toutefois, avant le 15 Août 2024, les Soumissionnaires pourront autant que de besoin adresser des demandes d'éclaircissements complémentaires Direction de la commande publique, des achats, des affaires juridiques et des assurances par email à marches.publics@ville-saintclaudefr avec comme objet « Demande d'éclaircissement par rapport à l'AMI-1/2024/06 - Gestion et animation de l'espace intergénérationnel de Saint-Claude ».

7– Dépôt des dossiers de candidature pour appel à manifestation d'intérêt

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt devra être rédigé de manière claire, en français.

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt devra parvenir à l'adresse mail suivante : marches.publics@ville-saintclaudefr avant le **16 septembre 2024 17h (heure de guadeloupe)**.

La sauvegarde du Dossier de Manifestation d'Intérêt devra être présenté dans une enveloppe scellée, portant, en plus de l'adresse indiquée ci-dessus, la référence du Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt « AMI-1/2024/07 - Gestion et animation de l'espace intergénérationnel de Saint-Claude » avec la mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Cette enveloppe doit contenir :

1. l'original du dossier complet de candidature, en version papier imprimé et relié ;
2. une (01) version électronique du dossier complet de candidature, sous format USB.

La période de validité du Dossier de Manifestation d'Intérêt est de **six mois (06 mois)** à compter de la date de son dépôt.

Remarque sur les frais de soumission : tous les frais associés à la préparation et à la soumission de l'offre sont à la charge des soumissionnaires. Quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure, le Projet n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par les Soumissionnaires lors des visites sur site, ou pour tout autre aspect relatif à leur soumission.